

ARMICARB JARDIN SPRAY

1/18

Date de création : 07/11/2019
Date de révision : 07/11/2019
Version : 01 / France

SECTION I : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit ARMICARB JARDIN SPRAY
Code du produit 85849532
Numéro d'AMM 2171067

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Fongicide
Produit de protection des plantes
Autre liquide (AL)
Produit phytopharmaceutique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur SBM Life Science S.A.S
60, chemin des Mouilles
69130 Ecully
France

+33 (0)4 37 64 32 00 (pendant les heures de travail uniquement)
Email : sds@sbm-company.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

ORFILA INRS Centre Antipoison 01 45 42 59 59

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

ARMICARB JARDIN SPRAY

2/18

Date de création : 07/11/2019
Date de révision : 07/11/2019
Version : 01 / France

Dangers physiques :

Non classé

Dangers pour la santé :

Non classé

Dangers pour l'environnement :

Non classé

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Mélange soumis à étiquetage réglementaire

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette : Aucun

Pictogrammes de danger : Aucun

Mentions d'avertissement : Aucune

Mentions de danger : Aucune

Conseils de prudence :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P264 Se laver soigneusement les mains après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 Porter des gants de protection.
P501 Eliminer le contenu/récipient dans une déchèterie ou par un organisme agréé.

Mentions supplémentaires :

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Étiquetage supplémentaire :

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

ARMICARB JARDIN SPRAY

3/18

Date de création : 07/11/2019
Date de révision : 07/11/2019
Version : 01 / France

2.3 Autres dangers

Pas de dangers supplémentaires connus.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non concerné.

3.2 Mélanges

Nature Chimique

AL : autre liquide

Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006.

Ingrédients	N° CAS / N° CE / N° Index	N° REACH / Enreg.	Classification	Danger Environnement	% (m/m)
			Règlement 1272/2008/CE		
Bicarbonate de potassium	298-14-6 / 206-059-0 / Pas d'informations disponibles	01-2119532640- 48	Pas d'informations disponibles	Pas d'informations disponibles	0,425

Autres informations

Pour le texte complet des mentions H indiquées dans cette section, se reporter à la section 16.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez un numéro d'urgence, un centre antipoison ou un médecin ou si vous allez consulter pour un traitement.

Inhalation

Sortir la victime au grand air, et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Consulter un médecin.

ARMICARB JARDIN SPRAY

4/18

Date de création : 07/11/2019
Date de révision : 07/11/2019
Version : 01 / France

- Contact avec les yeux** Rincer immédiatement les yeux à l'eau claire avec une faible pression et si possible tiède, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures. Retirer les lentilles de contact et continuer de rincer. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.
- Contact avec la peau** Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement à l'eau avec un savon doux. Obtenir des soins médicaux si une irritation ou une éruption cutanée apparaît. Laver les vêtements avant de les réutiliser.
- Ingestion** Appeler un médecin. Ne pas faire vomir après ingestion. Si la personne est consciente, donner à boire. Ne jamais rien donner à ingérer à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes** En cas de contact avec les yeux : légère irritation possible en cas de contact prolongé et répété mais effets réversibles. En cas de contact avec la peau : légère irritation possible en cas de contact prolongé et répété. Si ingestion de grandes quantités, douleurs abdominales possibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Risques** Pas d'informations disponibles.
- Traitement** Pas d'antidote spécifique connu. Traitement symptomatique.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens appropriés** Mousse résistant à l'alcool, poudre chimique (poudre sèche), eau pulvérisée.
- Moyens inappropriés** Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers particuliers résultant de la** Pas de danger d'explosion connu.

ARMICARB JARDIN SPRAY

5/18

Date de création : 07/11/2019
Date de révision : 07/11/2019
Version : 01 / France

**substance ou du
mélange**

5.3 Conseils aux pompiers

**Équipement de
protection spécial pour
le personnel préposé à
la lutte contre le feu**

Vêtements de protection pour tout le corps, équipement complet.
Appareil respiratoire autonome.

**Informations
supplémentaires**

Rester en amont des flammes. Refroidir les emballages à proximité
des flammes. Ne pas déverser les eaux d'extinction dans
l'environnement.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions pour les
non-secouristes**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une
ventilation suffisante. Evacuer la zone dangereuse et respecter les
procédures d'urgence.

**Précautions pour les
secouristes**

Veiller à ce que le local soit correctement ventilé. Porter un
équipement de protection individuelle adéquat. Isoler la zone
dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non
protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la
protection de
l'environnement**

Éviter l'écoulement dans les égouts, les fossés, les cours d'eau et le
sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes pour le
confinement**

Contenir le déversement et récupérer du matériel si c'est possible.

Méthodes de nettoyage

Rincer la zone avec de l'eau. Les solutions peuvent créer des surfaces
glissantes.

ARMICARB JARDIN SPRAY

6/18

Date de création : 07/11/2019
Date de révision : 07/11/2019
Version : 01 / France

Autres conseils Pas d'autres conseils.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir les mesures de protection sous les sections 8 et 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Garder l'emballage fermé durant le stockage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer durant la manipulation/utilisation. Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque).

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion Pas d'informations disponibles.

Mesures d'hygiène Après manipulation, bien se laver les mains avant de manger, boire ou fumer. Les vêtements souillés doivent rester sur la zone de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs Conserver le récipient bien fermé. Stocker uniquement dans l'emballage d'origine. Stocker dans un endroit frais et sec à une température ambiante supérieure à 0°C. Ne pas stocker dans un local où la température peut dépasser 40°C. Stocker le produit dans un local fermé à clé.

Précautions pour le stockage en commun Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans le même local.

Matériaux appropriés Pas d'informations disponibles.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

ARMICARB JARDIN SPRAY

7/18

Date de création : 07/11/2019
Date de révision : 07/11/2019
Version : 01 / France

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Fongicide sous forme de liquide prêt à l'emploi. Se reporter à l'étiquette et aux conditions d'utilisation.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Les valeurs limites d'exposition professionnelles ne sont pas déterminées pour le mélange. Les composants cités en section 3 n'ont pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.

Autres informations :

Pas d'autres informations disponibles.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Contrôles techniques appropriés Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée. Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.

Équipement de protection individuelle

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas, il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire Pas d'informations disponibles.

Protection des mains Se laver les mains après manipulation. Il est recommandé de porter des gants conformes à la norme NF EN 374 pour des utilisations prolongées ou répétées du produit en solution. Ne plus utiliser les gants en cas de contamination interne du gant, de perforation ou lorsque la contamination externe ne peut être enlevée.

Protection des yeux Eviter le contact avec les yeux.

Protection de la peau et du corps Port de vêtements de protection standards couvrant entièrement la peau.

ARMICARB JARDIN SPRAY

8/18

Date de création : 07/11/2019
Date de révision : 07/11/2019
Version : 01 / France

Protections thermiques Pas d'informations disponibles.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles pour la protection de l'environnement Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas contaminer les égouts, les eaux superficielles et souterraines.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Blanc à translucide.
Odeur	Sans odeur.
Seuil olfactif	Pas d'informations disponibles.
pH	8,41.
Point de fusion	Non applicable.
Point de congélation	≤ 0°C.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas d'informations disponibles.
Point éclair	Pas d'informations disponibles.
Taux d'évaporation	Pas d'informations disponibles.
Inflammabilité (solide/gaz)	Non inflammable.
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'informations disponibles.
Pression de vapeur	Pas d'informations disponibles.

ARMICARB JARDIN SPRAY

9/18

Date de création : 07/11/2019
Date de révision : 07/11/2019
Version : 01 / France

Densité de vapeur	Pas d'informations disponibles.
Densité relative	1,0004.
Solubilité dans l'eau	Pas d'informations disponibles.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas d'informations disponibles.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'informations disponibles.
Température de décomposition	Pas d'informations disponibles.
Viscosité dynamique	1,21 ± 0,08 mPa.s (20°C).
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non comburant.

9.2 Autres informations

Tension de surface	27,1 mN/m.
---------------------------	------------

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Décomposition thermique	Le produit est stable dans les conditions recommandées pour le stockage et la manipulation.
--------------------------------	---

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique	Le produit est stable à température ambiante (+5°C à +40°C) dans son emballage et dans les conditions recommandées pour le stockage et la manipulation.
---------------------------	---

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

ARMICARB JARDIN SPRAY

10/18

Date de création : 07/11/2019
Date de révision : 07/11/2019
Version : 01 / France

Possibilité de réactions dangereuses Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Éviter les températures inférieures ou égales à 0°C.

10.5 Matières incompatibles

Matières incompatibles Pas d'informations disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Pas d'informations disponibles.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale DL50 = 2064 mg/kg – Rat
Substance : Bicarbonate de potassium

Toxicité aiguë par inhalation DL50 > 2000 mg/kg – Rat
Substance : Bicarbonate de potassium

Toxicité aiguë par pénétration cutanée CL50 (4h) > 4,88 mg/L – Rat
Substance : Bicarbonate de potassium

Irritation / corrosion cutanée Non irritant
Substance : Bicarbonate de potassium

Lésions oculaires graves / irritation oculaire Modérément irritant – Réversible
Substance : Bicarbonate de potassium

Sensibilisation respiratoire Pas d'informations disponibles.

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant

ARMICARB JARDIN SPRAY

11/18

Date de création : 07/11/2019
Date de révision : 07/11/2019
Version : 01 / France

Substance testée : Bicarbonate de potassium

Evaluation de la cancérogénicité :

NOEL/NOAEL orale LOEL (4 et 13 semaines) = 2% – Rat
Substance : Bicarbonate de potassium

Cancérogénèse Hyperplasie, papillome et carcinome de la vessie dus à des mécanismes bien connus, non considéré comme pertinent pour l'homme – Rat.
Substance : Bicarbonate de potassium

Evaluation de la mutagénicité sur cellules germinales :

Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance : Bicarbonate de potassium

Evaluation de la toxicité pour la reproduction :

Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance : Bicarbonate de potassium

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique / exposition répétée) :

Exposition unique : Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance : Bicarbonate de potassium

Exposition répétée : Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance : Bicarbonate de potassium

Danger par aspiration :

Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance : Bicarbonate de potassium

Informations supplémentaires

ARMICARB JARDIN SPRAY

12/18

Date de création : 07/11/2019
Date de révision : 07/11/2019
Version : 01 / France

Données issues de documents fournisseur et de bases de données européennes.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons	CL50 > 1200 mg/L <i>Oncorhynchus mykiss</i> (Truite-arc-en-ciel) Durée d'exposition : 96 heures. Substance étudiée : bicarbonate de potassium.
	CL50 > 1200 mg/L <i>Lepomis macrochirus</i> (Carpet arlequin) Durée d'exposition : 96 heures Substance étudiée : bicarbonate de potassium
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	CE50 > 860 mg/L <i>Daphnia magna</i> (Daphnie) Durée d'exposition : 48 heures Substance étudiée : bicarbonate de potassium.
Toxicité pour les plantes aquatiques	Pas d'informations disponibles.
Toxicité pour les abeilles	Pas d'informations disponibles.
Toxicité pour les vers de terre	Pas d'informations disponibles.
Toxicité pour les oiseaux	NOEC > 8075 mg/kg de poids Poulet Substance étudiée : bicarbonate de potassium.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité	Se dissocie complètement en ions en présence d'eau. Substance : Bicarbonate de potassium.
Koc	Pas d'informations disponibles.

ARMICARB JARDIN SPRAY

13/18

Date de création : 07/11/2019
Date de révision : 07/11/2019
Version : 01 / France

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Est naturellement présent dans l'environnement (eau et sol) ainsi que dans les plantes et les animaux.
Substance : Bicarbonate de potassium.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Mélange : Très faible mobilité dans le sol due à la capture des cations sur les composants du sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Évaluation PBT et vPvB Pas d'informations disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire Aucun autre effet écologique n'est à mentionner spécialement. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précautions pour l'environnement lors de l'application du produit.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Généralités Éviter les écoulements dans l'environnement. Manipuler les emballages non nettoyés comme le produit lui-même. Ne pas mélanger le produit ou l'emballage avec d'autres déchets.

Produit Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Le produit doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.

Emballages contaminés Réemploi de l'emballage interdit. Ne pas jeter dans l'environnement. Ne pas jeter dans les poubelles ménagères, mais éliminer l'emballage avec ou sans produit en déchetterie ou par un organisme agréé.

ARMICARB JARDIN SPRAY

14/18

Date de création : 07/11/2019
Date de révision : 07/11/2019
Version : 01 / France

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Mélange non classé pour le transport

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU	Non applicable.
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non applicable.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5 Danger pour l'environnement	Non applicable.

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez-vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

14.1 Numéro ONU	Non applicable.
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non applicable.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5 Danger pour l'environnement	Non applicable.

IATA

14.1 Numéro ONU	Non applicable.
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non applicable.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5 Danger pour l'environnement	Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

ARMICARB JARDIN SPRAY

15/18

Date de création : 07/11/2019
Date de révision : 07/11/2019
Version : 01 / France

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations supplémentaires

Classement ICPE Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (France)
ICPE (décret N° 2005-989 du 10 Août 2005 et N° 2009-841 du 8 Juillet 2009) : non classé
ICPE (Circulaire UIC ref. 603 du 3 Février 2014) : non classé.

Conformité aux annexes REACH Les composants mentionnés en section 3.2 ne sont pas cités, en date de réalisation de la présente FDS :

- dans l'Annexe XIV du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant la liste des substances soumises à autorisation ;
- dans l'Annexe XVII du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant les restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

Dispositions particulières :

Mélange répondant à la Réglementation des produits phytopharmaceutiques CE 1107/2009.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce produit.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Mentions supplémentaires :

ARMICARB JARDIN SPRAY

16/18

Date de création : 07/11/2019
Date de révision : 07/11/2019
Version : 01 / France

Abréviations et acronymes

ADI / DJA	Acceptable Daily Intake / Dose Journalière Acceptable
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ARfD	Acute Reference Dose / Dose de Référence Aiguë
ATE/ETA	Acute Toxicity Estimate / Estimation de la Toxicité Aiguë
BCF	Bioconcentration Factor / Facteur de bioconcentration
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
CEx	Concentration d'Effet pour X%
CEbx	Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la biomasse algale
CExr	Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la croissance algale
CLP	Classification, Labelling, Packaging regulation
Cix/ICx	Concentration d'Inhibition pour X%
CLx/LCx	Concentration Létale pour X%
Conc.	Concentration
DLx/LDx	Dose Létale pour X%
DMEL	Derived Minimal Effect Levels / Dose Dérivée d'Exposition Minimale
DNEL	Derived No Effect Level / Dose Dérivée Sans Effet
DSENO	Dose Sans Effet Observable
EC Number	EINECS and ELINCS Number
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
EN/NE	Norme européenne
EU/UE	Union Européenne
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
Koc	Coefficient d'absorption
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OSHA	Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail

ARMICARB JARDIN SPRAY

17/18

Date de création : 07/11/2019
Date de révision : 07/11/2019
Version : 01 / France

PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substances / Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration / Concentration prédite sans effet sur l'environnement
Pow	Coefficient n-octanol / eau
REACH	Enregistrement, Evaluation, Autorisation des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
S.A.A.S	Substance Active
STOT	Specific Target Organ Toxicity / Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles
SVHC	Substance of Very High Concern / Substance extrêmement préoccupante
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
VLEP	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
vPvB	Very Persistent and Very Bioaccumulative substances / substance très persistante et bioaccumulable
UN/NU	Nations Unies

Méthodes utilisées :

La classification du mélange « Armicarb Jardin Spray » a été définie selon les méthodes décrites dans le Règlement 1272/2008, en ce qui concerne les dangers pour l'environnement, pour la santé.

Informations complémentaires :

Pas d'informations complémentaires.

Objet de la révision :

Il s'agit de la version 01 de ce document qui correspond à la version initiale.

Elle répond aux exigences de l'Annexe II modifiée du Règlement REACH 1907/2006/CE et à celles du Règlement CLP 1272/2008/CE.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Informations supplémentaires :

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 830/2015 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce produit et non pas

ARMICARB JARDIN SPRAY

18/18

Date de création : 07/11/2019
Date de révision : 07/11/2019
Version : 01 / France

comme une garantie ou une spécification qualité au niveau de ses propriétés. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.